

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 370 - juillet 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

SOMMAIRE

- **Déclaration du Premier Ministre**
_____ page 1
- **NAO : intervention de M. Dumas**
_____ pages 2 à 4
- **Service minimum et Droit de grève**
_____ page 5
- **Service Public des transports**
_____ page 6
- **La CGT signe contre les peines planchers**
_____ page 8
- **SMIC: le seul bénéficiaire**
_____ page 8
- **Elections Prud'homales 2008 - introduction au débat du CCN**
_____ pages 9 et 10
- **Ni franchise, ni TVA sociale**
_____ page 11
- **Chiffres du chômage: et si on parlait de la réalité**
_____ page 11
- **CA URSSAF Landes compte rendu**
_____ page 12
- **Emploi à domicile compte rendu de réunion**
_____ page 12

**Service
minimum
le
31 juillet 2007
réagissons**

Avec sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre François Fillon avait annoncé vouloir « surprendre », il a surtout confirmé et décliné sans grand relief les grandes orientations déjà connues.

Le Premier Ministre s'est d'abord défini comme le maître d'œuvre et le garant des réformes de la France. Ce sont des orientations libérales qui annoncent, selon sa formule, « des réformes difficiles ».

Les difficultés seront plus importantes encore pour les salariés, notamment les plus modestes. La contribution des plus aisés sera allégée.

La France souffre pourtant, et avant tout, de l'absence de prise en compte des attentes des salariés comme des propositions de leurs organisations syndicales.

La Cgt ne peut se satisfaire de l'affirmation selon laquelle il convient enfin de réformer les règles de représentativité syndicale, alors que la déclaration du Premier Ministre laisse à penser que sur toute une série de sujets la concertation serait purement formelle.

Qu'il s'agisse des mesures fiscales, des évolutions du Droit du travail, des heures supplémentaires, du droit de grève, du financement de la Sécurité sociale (confirmation des franchises médicales, de la TVA sociale...), des droits à la retraite (allongement des durées de cotisations...), le gouvernement semble avoir déjà arrêté ses positions.

Ceci n'est pas concevable. Une réelle démocratie sociale c'est autre chose que l'habillage de décisions déjà prises. Le Gouvernement doit rapidement en prendre

conscience La « nouvelle croissance » annoncée par le Premier Ministre sera plus inégalitaire, inefficace pour lutter contre le fléau du chômage et aggravera la précarité du travail.

Elle s'appuiera sur des orientations budgétaires en forme d'un tour de passe-passe consistant à combler les déficits prévisibles par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et le transfert de nouvelles charges sur les collectivités locales.

Après cette déclaration de politique générale, les salariés de notre pays savent à quoi s'en tenir : cette politique n'est pas faite pour eux et elle ne répond aucunement aux attentes sociales qu'ils expriment.

**Déclaration
de politique générale
du Premier Ministre :
Des orientations
connues
qui sont tout
sauf
sociales**

Intervention Maryse Dumas Secrétaire Confédérale de la Cgt

Mon intervention portera sur trois points :

- la méthode de concertation employée par le gouvernement
- le bilan de la négociation collective
- le Smic

I - LA MÉTHODE DE CONCERTATION

L'actualité va vite. Les élections législatives ont succédé aux présidentielles, le gouvernement Fillon II au gouvernement Fillon I.

Cette réunion de la CNNC se tient avant même que le discours de politique générale ait été prononcé formellement par le 1er ministre.

Mais il est vrai que les déclarations du Président de la République sont si vastes et si précises qu'elles ne laissent aucune place à l'incertitude.

Plusieurs réformes importantes sont entreprises en même temps avec une frénésie et une précipitation sur lesquelles nous tenons à attirer l'attention.

Passer plusieurs projets de loi pendant l'été quand on a une majorité à l'Assemblée Nationale n'est pas un exploit. Mais attention aux bombes à retardement que la mise en œuvre de ces projets déclenchera dès lors qu'ils n'auront pas été élaborés avec une réelle concertation.

Les citoyens ont, à l'occasion des élections politiques, exprimé leur volonté de sortir d'une société bloquée à maints égards.

Mais cela n'épuise pas le débat sur la nature, le sens et le rythme des réformes à entreprendre. L'exigence est forte que celles-ci fassent l'objet de négociations sociales. La légitimité politique n'efface pas la légitimité sociale.

De très nombreux salariés ont exprimé leurs désaccords avec plusieurs décisions ou orientations du gouvernement qui ne correspondent pas à leurs attentes, voire même les contredisent : le projet de loi sur les heures supplémentaires, l'instauration d'une TVA que vous appelez sociale et que nous appelons patronale, les franchises et déremboursements annoncés sur les actes médicaux, le projet de loi sur le service minimum, celui sur l'autonomie des universités provoquent plus d'inquiétudes que d'approbation parmi les salariés.

Les inquiétudes sont de deux ordres : d'une part de voir la situation sociale se dégrader encore alors que les urgences sociales sont plus que prégnantes. D'autre part, de gâcher une occasion de réussir de véritables réformes d'avenir parce qu'elles auraient été réellement concertées avec les organisations syndicales.

Sans revenir sur le détail des opinions, que nous avons déjà fait connaître sur chacun des projets, et sur lesquels nous sommes loin d'avoir été entendus, je voudrais dire notre inquiétude quant à la logique qui les sous-tend, de transfert massif, au détriment des contribuables ou des consommateurs, des efforts à fournir. Valoriser le travail supposerait que le partage de la valeur ajoutée soit ré-

équilibré en faveur de ceux qui travaillent, les salariés. Au contraire, les possesseurs de capital, les entrepreneurs voire les actionnaires vont largement bénéficier de ces transferts massifs tandis que la protection sociale, les retraites en seront fragilisées. Ni l'emploi, ni la croissance et encore moins la réduction des inégalités sociales n'en bénéficieront.

La répartition des tâches à l'intérieur du gouvernement ne simplifie pas forcément la conduite d'un dialogue social fructueux. Le rattachement de l'emploi à l'économie peut être positif s'il s'agit d'orienter l'économie sur l'objectif du plein emploi, il le sera beaucoup moins s'il s'agit de soumettre l'emploi aux objectifs financiers. En tout état de cause, les conférences annoncées pour l'automne devront favoriser les mises en cohérence.

II - LE BILAN DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Comme la simplification du code du travail censée alléger celui-ci et qui pour l'instant rajoute des pages et des articles en allégeant les garanties des salariés, le bilan de la négo s'alourdit : 562 pages en 2005, 626 pages en 2006. La qualité de la négociation serait-elle proportionnelle au poids du livre censé présenter son bilan ?

C'est la question qu'on peut se poser à la lecture de cette longue énumération des accords conclus qui ne laisse aucune place à une analyse critique.

Selon le bilan, l'augmentation du nombre d'accords signés serait un signe incontestable de la vitalité du dialogue social.

C'est faire peu de cas que si le nombre d'accords progresse c'est aussi parce que les thèmes de négociation obligatoire se multiplient.

Bon nombre d'accords sont des coquilles vides qui se contentent de reprendre aux mots près des articles de loi sur le handicap l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou la formation professionnelle. Nous espérons que l'évaluation prévue pour la fin de cette année de la loi sur le dialogue social du 4 mai 2004, ne s'en tiendra pas non plus à ce qui est dans ce rapport.

Avec 34 CCN conclues depuis la loi, le bilan relève une quinzaine de conventions ne comportant pas de clause impérative.

7 sur 16 pour l'année 2006.

Pour les autres accords conclus au niveau des branches 5 textes sur 6 sont susceptibles de faire l'objet de dérogations dans les entreprises notamment sur des éléments de salaires tels que les primes et indemnités.

Le bilan remarque que les entreprises ne se sont pas encore saisies de cette possibilité de dérogations, ce qui est sans doute exact. Cela prouve que ce n'est pas le code du travail qui est un obstacle à la négociation. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une véritable épée de Damoclès sur la situation des salariés dans leurs entreprises.

Quant aux règles de validation des accords, nous re-

marquons qu'un seul accord de branche, celui du 6 juillet 2005 dans la branche du remorquage maritime s'inscrit dans la recherche d'une majorité d'adhésion.

Cela confirme la Cgt dans l'exigence d'une reconnaissance légale de nouvelles règles de validité des accords appuyées sur l'accord majoritaire à tous les niveaux et d'une nouvelle définition de la représentativité syndicale et patronale.

Nous nous félicitons que les organisations patronales et syndicales aient décidé, le 19 juin, de s'emparer de ce thème en vue de l'ouverture d'une négociation à ce sujet avant la fin de l'année.

Mais la responsabilité gouvernementale n'en est pas quitte pour autant.

Dans le même ordre d'idée je veux réinsister ici sur l'exigence d'extension rapide de l'accord sur le dialogue social dans l'artisanat signé par toutes les confédérations syndicales et l'UPA en 2001.

Rien si ce n'est le refus de déplaire au Medef ne justifie les attermoient des gouvernements successifs à ce sujet.

Dans le même ordre d'idées je voudrais vous interroger sur l'accord sur la formation tout au long de la vie signé dans l'Economie sociale le 22 septembre 2006 entre l'Usgères, l'Unifed, le Gema, la Cgt, la Cfdt et la Cftc dont l'avis relatifs à l'extension est paru au J.O. du 7 décembre 2006.

Là encore, nous faisons face à une opposition farouche du Medef qui ne veut pas laisser empiéter sur son hégémonie auto désignée de représentation du camp patronal.

Cette question des règles de représentativité est maintenant omniprésente dans les obstacles à lever pour faire évoluer correctement le processus de négociation;

Le rapport note à juste titre le lien étroit entre négociations, conflits collectifs, relations sociales institutionnalisées et présence syndicale.

Il note que dans les petites entreprises et les secteurs où la présence syndicale est la plus faible, les relations personnelles entre directions et salariés prédominent au détriment de la négociation.

Cela explique sans doute l'acharnement d'un certain nombre de projets visant à privilégier les élus hors syndicats au détriment de la reconnaissance pleine et entière du droit et du fait syndical dans l'entreprise conquis notamment en 1968.

Ceci m'amène directement à la conflictualité.

L'année 2006 est celle qui a vu la jeunesse et les salariés gagner au bout d'une mobilisation de quatre mois l'abrogation du CPE. Il nous reste à obtenir celle du CNE. Il atteindra son deuxième anniversaire le mois prochain. Il était initialement prévu d'en faire un premier bilan contradictoire à cette échéance, où en êtes vous ?

Cette année le bilan présente la conflictualité à partir d'enquêtes réponses portant sur 2 périodes de deux ans. Ces enquêtes sont intéressantes. Ce qui l'est moins c'est la disparition d'éléments précis sur 2006, permettant des comparaisons objectives avec les années précédentes.

On remarque cependant une hausse générale de la conflictualité.

Le nombre d'entreprises touchées par les conflits progresse. Le taux de participation des salariés aussi.

Toutes les formes d'actions progressent, pas seulement l'arrêt de travail.

Les salaires sont au hit parade des sujets de conflits, tendance confirmée en 2006 qui sera sans doute accentuée quand nous connaîtrons les statistiques 2007.

Les conflits liés au temps de travail s'accroissent également, le refus des heures supplémentaires est trois fois plus présent en 2004 qu'en 1998. A méditer pour les mois qui viennent.

Là encore il serait intéressant d'en savoir plus sur 2006, un certain nombre d'accords ont consacré un aménagement du temps de travail qui produit de fait un allongement de celui-ci.

Quant à la journée de travail gratuit dont nous persistons à exiger l'annulation, le bilan ne nous indique pas le nombre d'accords d'entreprises auxquels elle a donné lieu.

L'égalité professionnelle a très peu produit d'effets en

CONSTRUIRE L'ACTION COLLECTIVE POUR GAGNER



SALAIRE QUALIFICATION / GARANTIES COLLECTIVES
VIE AU TRAVAIL / RETRAITE / SERVICE PUBLIC

termes de négociations.

La conférence annoncée par le gouvernement devra réfléchir aux dispositifs d'incitations-sanctions à mettre en œuvre.

Enfin le temps partiel

Le bilan aborde correctement cette question de manière plus détaillée que d'habitude.

Ce sujet mériterait à lui seul une concertation. Nous espérons qu'il sera fortement présent dans la conférence sur l'égalité professionnelle et que seront envisagés tous les dispositifs permettant de faire reculer la précarité et la fragilité qu'il engendre pour le plus grand nombre. Si le rapport fait état de quelques évolutions dans la négociation ; elles sont loin d'être suffisantes au regard des enjeux posés.

Voilà des salariés qui aimeraient bien travailler plus pour pouvoir gagner plus, malheureusement le projet de loi gouvernemental ne fait rien dans cette direction et laisse des centaines de milliers d'entre eux et surtout d'entre elles sur le bord du chemin.

Le rapport ouvre une rubrique sur le repos dominical, je

veux redire ici l'opposition de la CGT à l'ouverture des magasins le dimanche.

J'en viens à la question des salaires ce qui me permettra une transition avec le Smic.

Le suivi opéré sur les minima de branches depuis les deux actions nationales interprofessionnelles unitaires des 5 mars et 10 octobre 2005 a produit des effets.

Mais ceux-ci sont limités à la mise en conformité des minima de branches avec le Smic.

La mauvaise volonté affichée à ce sujet par un certain nombre de branches patronales démontre le risque d'affaiblissement considérable des situations salariales si l'obligation légale concernant le Smic était, si peu que ce soit, affaiblie.

Quant aux salaires au delà des minima, nous ne pouvons que constater et contester une fois de plus l'écrasement hiérarchique, la non reconnaissance des qualifications, l'absence de déroulement de carrière pour la plus grande partie des salariés.

En 2006, le niveau général des augmentations de salaires a été inférieur à celui de 2005.

Cette tendance concerne toutes les catégories de salariés notamment les ouvriers et employés. Mais les cadres et professions intermédiaires ne sont pas épargnés qui voient leurs salaires minima encore plus à la traîne que ceux des autres catégories.

En règle générale, la hiérarchie des salaires se resserre.

De plus en plus de branches substituent "des garanties minimales" aux "minima de branches". Les employeurs n'hésitent plus à proposer des négociations sur des rémunérations annuelles garanties, dissociant l'évolution de l'ancienneté, les minima et la base de calcul et de référence des minima.

Et on s'étonne que la préoccupation du pouvoir d'achat soit omniprésente dans le pays.

On voit même le thème de l'épargne salariale devancer en 2006 celui des salaires et primes dans la négociation. N'y a-t-il pas là une tendance inquiétante à la substitution ?

Le président de la République a reconnu récemment que "les prix sont trop haut et les salaires trop bas".

Malheureusement, les mesures annoncées ne permettent pas de modifier cette réalité.

Un récent rapport de l'INSEE démontre que derrière une moyenne positive d'évolution du pouvoir d'achat des salaires, se cachent en fait de grandes distorsions : ainsi pour les ménages modestes : alors qu'en 2001, 50% de leurs revenus étaient phagocytés par des dépenses incompressibles, le logement, l'énergie, les assurances qui se substituent de plus en plus à la protection sociale solidaire, c'est aujourd'hui les trois quart de leurs revenus qui y passent.

Les réformes fiscales annoncées qui privilégient les plus gros revenus, la possibilité d'une hausse de la TVA qui pèsera davantage sur les revenus modestes, les déremboursements et franchises médicales, tout cela va comprimer le pouvoir d'achat des plus humbles, parmi lesquels l'essentiel de « la France qui se lève tôt ».

III - LE SMIC

70 centimes par jour pour les salariés, 25 milliards pour les employeurs c'est ainsi que se résume la décision du Président de la République de ne pas procéder à un coup de pouce.

Le SMIC mensuel atteindra péniblement 1000 euros.

Mais pire encore ! Pour les salariés à temps partiel (15% du total des salariés du privé et 40% des salariés payés au SMIC) parmi lesquels beaucoup de femmes et l'essentiel des salariés pauvres, l'augmentation du SMIC ne représentera que 14 centimes de l'heure, une aumône !

La Cgt exige la revalorisation du Smic à 1.500 euros et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour qu'ils soient tous tirés vers le haut. Je précise que nous croyons en la crédibilité de notre revendication dès lors qu'on a le courage de s'attaquer résolument à la répartition des richesses et à une autre manière de conduire la croissance pour favoriser le progrès social et le plein emploi.

Le Président avait dit pendant sa campagne préférer un coup de pouce sur l'ensemble des salaires à un coup de pouce sur le Smic, mais il ne fait ni l'un ni l'autre.

Les seuls coups de pouce visibles et concrets sont ceux concernant les allègements de cotisations sociales aux employeurs qui vont encore augmenter cette année (25 milliards d'euros en 2007) alors qu'ils jouent contre l'emploi et contre les salaires.

Les salariés au Smic, les millions d'autres qui voudraient gagner plus en resteront sur leur faim ! ...

Quant à l'emploi et à la croissance, ils risquent en être les grands perdants comme en témoignent un certain nombre de projections actuelles.

Vous avez pris l'exemple de l'Allemagne, mais la hausse de la TVA y a eu un impact négatif sur la consommation des ménages, comme la faiblesse des salaires.

En France, l'amélioration du taux de marge des entreprises pose la question du partage de la valeur ajoutée qui demeure depuis déjà plus de vingt ans défavorable aux salariés.

La question du contenu des emplois est cruciale : au cours des derniers mois, les créations d'emplois (108 000) s'expliquent essentiellement par l'intérim.

Compte tenu du taux de croissance et des créations d'emplois prévus, on assisterait à la poursuite de la politique de développement des emplois peu qualifiés ou prétendus comme tels, et de toute manière des emplois mal rémunérés.

Le développement des heures supplémentaires s'oppose à la création d'emplois. De plus, la poursuite de la politique d'exonération des cotisations sociales encourage le développement des emplois dits peu qualifiés et s'oppose à la valorisation des salaires.

La Cgt soutient la démarche initiée au Conseil national d'information statistique (CNIS), sous l'impulsion des organisations syndicales, de publier une batterie d'indicateurs pour mieux rendre compte de la réalité du chômage, d'une part, et des inégalités d'autre part pour mieux connaître les évolutions réelles du pouvoir d'achat.



SERVICE MINIMUM / DROIT DE GREVE : LA LOI INUTILE !

Les Fédérations Syndicales des Cheminots se sont rencontrées le 02 juillet aux fins de procéder à un tour d'horizon de dossiers socio-économiques et politiques qui fondent l'actualité. Parmi eux l'avant projet de loi gouvernemental baptisé « le dialogue social et la continuité du service public de transport » ou plus communément appelé « service minimum » a tenu une bonne place dans les échanges.

L'accent a été mis sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de légiférer de nouveau sur le droit de grève déjà encadré par plusieurs lois. Dans le même état d'esprit, le constat est fait que les usagers des transports ne revendiquent pas une remise en cause du droit de grève par la mise en œuvre d'un service minimum qui en serait l'instrument mais bien plus, ils souhaitent disposer au quotidien d'un Service Public de qualité alliant régularité, confort, fiabilité et sûreté.

En ce sens, l'avant projet de loi gouvernemental ne répond en rien à ce que subissent en permanence les usagers des transports publics et particulièrement ceux de la SNCF.

Le Service Public de transport n'est pas malade des grèves mais des carences, des dysfonctionnements dus aux politiques de déréglementation et de libéralisation successives.

Unaniment, les Fédérations Syndicales de Cheminots considèrent que l'avant-projet de loi gouvernemental comporte de nouvelles atteintes au droit de grève, limitant de fait les conditions de son exercice.

Il en est ainsi de l'allongement du délai de prévenance qui aurait un caractère obligatoire avant le dépôt d'un préavis de grève, imposant une condition supplémentaire à l'exercice de ce dernier.

La proposition qui consiste à ce que les salariés grévistes se déclarent à leur direction 48 heures avant le déclenchement de la grève est jugée inacceptable et rejetée par l'ensemble des Fédérations Syndicales de Cheminots.

Cette disposition constitue une atteinte caractérisée à l'exercice individuel du droit de grève qui s'exerce dans un cadre collectif et qui demeure un droit constitutionnel.

Pour ce qui relève de la possibilité d'organiser une consultation à bulletin secret au bout de huit jours de grève des salariés susceptibles de participer à celle-ci et ce à la demande l'entreprise ou de toute organisation syndicale représentative, les Fédérations Syndicales des Cheminots estiment qu'il s'agit là d'une mesure qui n'a d'autre objet que de faire pression, d'intimider et de diviser les salariés entre eux. Au-delà de son inutilité, cette mesure entraînera une détérioration du climat social dans les entreprises. Qu'une organisation syndicale appelle ou non à la grève, que des salariés fassent ou non grève, tout cela est respectable... mais c'est aux grévistes et

aux organisations syndicales qui soutiennent la grève de décider de la reconduire ou non.

L'article 5 de l'avant projet de loi stipule que les entreprises de transport et les organisations syndicales représentatives engagent des négociations en vue de la signature, avant le 01 janvier 2008, d'un accord collectif de prévisibilité du service applicable en cas de grève ou autre perturbation prévisible du trafic.

Cette disposition sous tend également les conditions d'utilisation des personnels non grévistes.

Les Fédérations Syndicales des Cheminots estiment utile de rappeler que l'organisation des plans de transports en temps de grève, l'utilisation des salariés non grévistes qui doit s'effectuer dans le strict respect des réglementations et des règles de sécurité en vigueur ainsi que l'information des usagers relèvent de la seule et unique responsabilité des directions des entreprises de transports concernées. En outre, le remplacement d'agents grévistes par l'encadrement n'est pas une solution satisfaisante.

Dans son article 4, l'avant projet de loi indique que l'autorité organisatrice de transport (Conseil Régional, STIF...) définit les dessertes qui doivent être prioritairement assurées en cas de grève. Cette disposition revêt un caractère subjectif. Comment définir ce qui n'est pas prioritaire et essentiel de ce qui ne l'est pas ? Cela conduira à un morcellement de l'exercice du droit de grève d'une région à l'autre.

Enfin les Fédérations Syndicales de Cheminots dénoncent unanimement la provocation contenue dans l'article 9 de l'avant projet rappelant une disposition qui est déjà légale et bien appliquée, à savoir le non paiement des journées de grève.

Les Fédérations Syndicales des Cheminots CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD-Rail – UNSA – CFE/CGC – FGAAC, réaffirment leur vo-

lonté que soient créés les conditions d'un dialogue social de qualité où les délégués du personnel et les représentants syndicaux soient considérés mais aussi entendus sur les préoccupations et revendications qu'ils expriment. Enfin, les Fédérations Syndicales exigent des pouvoirs publics qu'ils octroient les moyens nécessaires au Service Public afin que s'améliorent au quotidien les conditions de transport des usagers et les conditions de travail des cheminots.

Les Fédérations Syndicales des Cheminots CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD-Rail – UNSA – CFE/CGC – FGAAC, demandent aux cheminots de multiplier les débats sur ces importantes questions tant à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur.

Elles les appellent à rester vigilants et mobilisés afin d'être en capacité d'intervenir durant la phase parlementaire de manière à placer les discussions relatives à l'avant projet de loi gouvernemental sous la pression revendicative.

**SERVICE
MINIMUM
LA LOI
INUTILE**

Service Public de Transports

**Le gouvernement propose de cadenasser les moyens d'expression ;
La CGT propose de mettre les moyens pour reconquérir un véritable service public**

Droit de grève :

Il fait l'objet d'un encadrement strict dans le cadre du Service Public. C'est un droit constitutionnel. L'ensemble des Organisations Syndicales s'accordent à le considérer non négociable.

En cherchant à rendre plus difficile les conditions d'exercice de ce droit, à intimider et culpabiliser les salariés grévistes, Gouvernement et MEDEF visent à réduire les moyens de se défendre et de revendiquer.

Restreindre les possibilités d'expressions dans un secteur, les Transports, c'est à coup sûr avoir l'intention d'aller plus loin pour affaiblir les capacités de riposte de l'ensemble du salariat et dégager une voie plus sereine aux projets de régression sociale et d'ultra libéralisation des Services Publics. C'est aussi un moyen de bâillonner les profondes aspirations de conquêtes sociales omniprésentes dans une campagne électorale marquée par une attente de changement.

Projet de loi : une copie à revoir

L'avant projet présenté égraine les contraintes pour les salariés dans l'exercice du droit de grève, fait l'impasse totale sur des obligations aux entreprises et pouvoirs publics en faveur d'un véritable dialogue social. Il n'est pas inutile de se remémorer que depuis 2004, le patronat du secteur (l'UTP), visant une loi, s'évertue à faire capoter toute négociation sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits et que 55% des entreprises qu'il représente s'affranchissent de celle leur faisant obligation à une négociation annuelle obligatoire (NAO).

L'avant projet de loi pose le principe d'une négociation obligatoire d'un accord cadre de prévention des conflits.

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable !

La maladie n'est pas la grève qui ne représente guère plus que 2 % des dysfonctionnements. L'écrasante majorité des perturbations quotidiennes subies par les usagers est imputable aux défaillances matérielles, aux insuffisances de moyens humains, financiers et en capacité d'infrastructure qui provoquent suppressions de service, de desserte, retards, dégradation de la qualité et de la fiabilité. Pour une bonne part, ces causes nourrissent les conflits.

C'est à cette priorité, celle d'une véritable continuité de Service Public au quotidien réclamée par les usagers, par

De quoi souffre le Service Public de Transport ?

les salariés, des transports urbains, des transports scolaires..., en régies ou en Délégation de Service Public, par les salariés des entreprises privées concernés, de la SNCF et de la RATP, que le gouvernement doit répondre. L'État cherche à se cacher derrière un texte de loi pour masquer son désengagement.

Comme le demandent certaines associations d'usagers, la CGT considère urgent un programme ambitieux d'investissement et de

développement des transports collectifs. Elle propose de constituer un Pôle Public National de Transport Public au service des collectivités pour exploiter les transports collectifs, et un Pôle Financier Public pour permettre les investissements.

Les salariés du secteur souffrent aussi :

Les conflits sont aussi nourris par des conditions sociales qui se dégradent dans ce secteur, sous les coups de boutoir du dogme de la déréglementation et des restrictions budgétaires faisant dominer le dumping social sur fond de concurrence exacerbée.

La précarité explose dans les transports, l'intérim a progressé de 15 % en 2006 après 9 % les deux années précédentes, le temps partiel atteint 33,6 %, la sous traitance enregistre une croissance de 56 % dans les transports urbains et routiers de voyageurs et 8,5 % à la SNCF en 2006. Les salariés sont fondés à exiger une autre politique de l'emploi, la revalorisation des salaires et retraites, l'amélioration de leurs conditions de travail et d'autres orientations qu'une filialisation pour le Fret SNCF par exemple.

La CGT considère que les contrats de Service Public doivent comporter des exigences de qualité, sociales, environnementales, de nature à protéger autant les usagers, les populations que les salariés.

En quoi le législateur serait légitime à inscrire des obligations de service minimum garantie dans les contrats et se refuserait à y intégrer ces exigences élémentaires conformes au défi écologique et énergétique? La question vaut d'être posée en grand !

TOURISTRA

**NOUVEAUTÉS 2008 : TAGLIO EN CORSE
CLUB 3000 LES OMAYADES AU MAROC... RENSEIGNEZ-VOUS !**

Touristra est près de vous, dans votre région !

PROGRAMME 2007

**TARIFS PRÉFÉRENTIELS
RÉSERVÉS AUX SALARIÉS
DES COLLECTIVITÉS**



Vacances en France

Semaines classiques, week-ends,
courts séjours, semaines découverte,
séjours rando, cyclo et 20 autres thèmes.

- **6 villages dans les Alpes**

Chamonix - Saint-Bon/Courchevel
Risoul - Les 7 laux - La Plagne - Morzine.

- **8 villages en Méditerranée**

En bord de mer : Bormes-les-Mimosas
Ramatuelle - Les Issambres
Calvi - La Napoule - Cogolin - Balaruc-les-Bains.
En Haute Provence : Vaison-la-Romaine.

- **3 villages de gîtes
sur la côte Atlantique**

Île de Ré - Tarnos - Soustons.



Vacances à l'étranger

L'esprit Club 3000

Une animation 100% francophone,
du sport en liberté, des buffets superbes
avec des spécialités, la découverte de la vie
locale, des échanges authentiques,
un spectacle chaque soir.

AU DÉPART DE BORDEAUX

Roumanie "Club Fati"
Turquie "Beach Club"

AU DÉPART DE PARIS

▶ 10 autres clubs 3000
autour de la Méditerranée.

▶ 25 circuits avec accompagnateur Touristra
et guide local francophone, circuits ÉTOILE
ou séjours hôteliers. *Autres destinations sur demande*

UNE ÉQUIPE COMMERCIALE À VOTRE SERVICE

Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin

Bureaux à Paris - 126, rue La Fayette - CS 20015 - 75479 Paris cedex 10

Départements 24, 33, 40

Cathia Lamoureux

Tél. : 06 07 57 23 85

e-mail : lamoureux@touristra.com

Assistante commerciale ▶ Marie-Pierre

Tél. : 01 44 83 47 03

Fax : 01 44 83 43 74

e-mail : teillant@touristra.com

Départements 16, 17, 19, 79, 87

Nathalie Lefebvre

Tél. : 06 81 48 33 15

e-mail : lefebvre@touristra.com

Assistante commerciale ▶ Viviane

Tél. : 01 44 83 43 35

Fax : 01 44 83 43 74

e-mail : divoy@touristra.com



PARTENAIRE
EXCLUSIF DE



La CGT signe contre les peines planchers

La CGT rejoint l'appel des professionnels de l'enfance des magistrats des pédopsychiatres, des éducateurs des enseignants des spécialistes de la jeunesse, sur le projet de loi « de considérer les adolescents comme des adultes ».

Au côté d'autres organisations, la CGT a combattu et continu de dénoncer la Loi « Prévention de la Délinquance » dite Loi « Sarkozy » qui porte la visée d'une société sécuritaire, de délation et de culpabilisation.

Le gouvernement Fillon entend poursuivre dans cette voie et légiférer sur les récidives des délits et les peines planchers en abaissant de 18 à 16 ans l'âge de la majorité pénale.

Les préoccupations de l'ordre public prennent le pas sur les politiques de la famille, de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la formation.

Nous rejetons cette perspective d'une jeunesse stigmatisée. Nous refusons la discrimination des catégories sociales les plus fragilisées.

L'univers carcéral comme unique réponse à la mal vie, aux difficultés de formation, d'orientation, d'insertion, d'accès à l'emploi est indigne d'un pays civilisé et démocratique.

Une société qui n'est pas capable d'offrir un avenir à sa jeunesse est une société condamnée.

L'insécurité sociale mine la confiance dans l'avenir, la perspective de construire sa vie, de fonder une famille, de s'émanciper et s'épanouir dans et par le travail.

L'aggravation des inégalités, des précarités, de l'intolérance est d'abord la conséquence des choix économiques et sociaux mise en œuvre depuis tant d'années qui se détournent de la réponse aux besoins sociaux.

D'autres solutions existent qui anticipent, accompagnent, réparent sans exclure et offrent un avenir.

La CGT a décidé de s'associer à ce texte, de le signer et de le promouvoir auprès des salariés.

Nous agissons pour le progrès et la justice sociale, pour une société solidaire, d'égal accès aux droits où chacune et chacun, puisse trouver sa place.

Nous proposons la mise en place d'un service public de l'emploi qui porte la cohérence et le lien entre formation, orientation, insertion et sécurisation des parcours professionnels. Il est primordial de consacrer les moyens budgétaires correspondants aux mesures préventives dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Smic :

le Medef est le seul bénéficiaire des décisions gouvernementales

La Cgt exige la revalorisation du Smic à 1 500 euros et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour les tirer vers le haut. Cette revendication est crédible dès lors qu'on a le courage de s'attaquer résolument à une autre répartition de la richesse produite dans les entreprises. Les organisations patronales, Medef en tête, ont été les seules à se réjouir des décisions gouvernementales sur le Smic, à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective d'aujourd'hui.

Il n'y aura donc ni coup de pouce pour le Smic, ni coup de pouce aux salaires au dessus du Smic. Les employeurs par contre, bénéficieront d'une nouvelle augmentation des exonérations de cotisations patronales, sans contrepartie exigée, ni en terme d'emplois ni en terme de politique salariale.

De plus, le gouvernement annonce sa volonté, récusée par les organisations syndicales, de substituer un "comité des sages" à l'obligation légale d'indexation minimum du Smic (sur le pouvoir d'achat et l'évolution des autres salaires).

Le Smic mensuel va péniblement atteindre 1000 euros au 1er juillet 2007, mais beaucoup moins pour les salariés à temps partiel, parmi lesquels beaucoup de femmes et de salariés pauvres qui représentent 40 % des salariés payés au Smic (14 centimes d'augmentation de l'heure).

La Cgt exige la revalorisation du Smic à 1 500 euros et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour les tirer vers le haut. Cette revendication est crédible dès lors qu'on a le courage de s'attaquer résolument à une autre répartition de la richesse produite dans les entreprises.

Au lieu de cela, et pour épargner les actionnaires et les détenteurs de capital, le gouvernement fait le choix de mettre à contribution les contribuables et les assurés sociaux.

Ainsi, par ce biais, les salariés seront-ils contraints de financer l'allongement de la durée du travail, la défiscalisation des heures supplémentaires et les exonérations fiscales prévues pour cet été. Tous les régimes de solidarité s'en trouvent affectés. Le Ministère lui-même reconnaît que les conflits salariaux sont plus nombreux, qu'ils touchent un plus grand nombre d'entreprises et de salariés. Une majorité d'entre eux débouchent sur des succès, particulièrement dans les entreprises où les syndicats sont organisés.

La Cgt appelle à les développer partout et à préparer dans un cadre de fortes mobilisations unitaires la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat, prévue pour la rentrée.

ELECTIONS PRUD'HOMALES

COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE
du 21 juin 2007

2008

Introduction au débat sur les élections prud'homales 2008 Daniel SANCHEZ

Plusieurs conditions sont à réunir pour être en situation de gagner aux élections prud'homales. Elles reposent toutes sur la nécessité d'engager la préparation de la campagne dès à présent. Cet impératif explique que nous ayons ce premier échange à la CE, dont l'intérêt est de mandater la Commission, en précisant les attentes à son égard, sans que cela s'oppose au débat en profondeur que nous aurons plus tard sur les contenus politiques.

Après l'intervention de Bernard THIBAUT au CCN de mai, qui pose les enjeux du scrutin prud'homal, il y a besoin de soutenir l'impulsion pour gagner l'engagement, très large, des collectifs d'animations des UD, des UL et des Fédérations ainsi que des syndicats. Il s'agit, tout d'abord, de tordre le coup à l'idée que nous aurions le temps de nous mettre en campagne d'ici le 3 décembre 2008. Rien n'est plus trompeur que ce sentiment qui ne prend pas en compte le besoin de mettre en place les dispositifs indispensables pour mener la campagne et l'impérieuse nécessité d'avoir des candidats, dont la méthode de désignation veut participer à transformer les pratiques, tout en visant l'implication des syndicats.

Si notre échange d'aujourd'hui n'a pas vocation à définir, dans le détail, le sens du vote CGT, il doit aider à se remémorer les enseignements que nous avons tirés au lendemain du scrutin prud'homal de 2002, notamment sur la capacité et le nombre de nos militants impliqués, et qui supposent, dès à présent, une articulation étroite entre l'action revendicative au quotidien et la campagne elle-même. Elle doit être reçue comme un moment concret pour peser dans le rapport de forces, dans le débat d'idées, comme dans la syndicalisation.

Sans essayer de lire dans le marbre de café, tout porte à croire que le contexte dans lequel se déroulera la campagne, avec le débat sur les retraites au cœur de la mise en œuvre des réformes gouvernementales, l'influence que recueillera la CGT constituera un argument décisif quant à la crédibilité de nos positions. Nous aurons à rendre visible ce lien pour faire partager ce sentiment d'utilité au quotidien.

Le besoin d'échange avec les militants, qui s'est exprimé au CCN, va se renforcer et prendra une dimension nou-

velle dès la rentrée. Ne faudra-t-il pas mettre à profit les visites de syndicats pour aider à être en situation de contrôler les listes électorales, tout en abordant la question des candidatures ? Si celles-ci restent dans la seule dimension institutionnelle, elles ne permettront pas de traiter les questions du droit et de l'accueil juridique, pour les replacer dans l'activité revendicative.

La conquête de droit et la connaissance des garanties collectives nous concernent tous, si nous ne situons pas les Conseillers Prud'hommes comme le dernier recours ne s'adressant qu'aux salariés victimes de l'arbitraire patronal. Cette approche doit nous permettre de valoriser le bilan de nos conseillers en apportant des arguments à notre dimension nouvelle de l'Action Juridique.

Sur ces bases, la constitution des listes revêt une dimension particulière pour s'adresser à tous ; elles doivent être représentatives de la diversité du salariat. C'est dans ce but qu'il nous faut rajeunir, féminiser et favoriser les candidatures d'origines immigrées.

Près de 2600 Conseillers Prud'hommes sont à renouveler sur des listes que nous voulons à 200 %, soit 5200 candidats dont la formation doit démarrer sans tarder, pour être opérationnel avant décembre 2008.

Nous voulons gagner un débat en profondeur dans les syndicats, pour déboucher sur des candidatures mises à disposition, non réduites à la seule dimension de spécialistes. Conjuguer l'expérience et le renouvellement nécessite de se préparer très en amont, dans une approche permettant à tous les intéressés de jouer un rôle dans l'action juridique, qu'il soit candidat ou pas.

Les comptes rendus des deux réunions de la Commission, ainsi que les notes qui seront publiées dans le Peuple début juillet, vont aider nos organisations à travailler dans ces directions. Le débat de la CE va aussi y contribuer en permettant, à chacun d'entre-nous, de mieux s'imprégner de sa responsabilité en tant que référent, pour prendre contact avec les organisations respectives qui nous sont attribuées.

Les élections prud'homales représentent un chantier conséquent (plus de 16 millions d'électeurs) et supposent de la rigueur et un dispositif d'impulsion, relayé par un maillage du territoire, efficace. Ce dispositif va reposer sur les collectifs départementaux et leurs animateurs qui doivent être identifiés rapidement pour devenir opérationnels.

La caractéristique du nouveau scrutin réside dans les évolutions intervenues dans nos organisations ces 5 dernières années. Elles ont pour effet qu'un grand nombre de camarades en responsabilité n'ont aucune expérience

dans le domaine. Il nous faut donc les former et les préparer à cette tâche d'animateurs de collectifs prud'hommes. Le pôle formation travaille sur un module et nous devrions être rapidement en mesure de réaliser ces formations.

La carence la plus importante se situe dans la connaissance : seulement 33 UD ont fait connaître les noms des camarades et ont commencé à mettre en place un collectif. Il nous faut accélérer le mouvement et, pour cela, les référents que nous sommes vont être déterminants. Nous voudrions avoir des collectifs en place, partout, avant les congés, pour aller le plus vite possible à des premières réunions de travail.

Je ne développe pas davantage, vous trouverez ces éléments dans les documents qui vont être remis.

Depuis 2002, le salariat aussi a bougé dans sa composition, comme dans son implantation géographique. L'état des lieux va s'imposer dans chaque territoire pour identifier les périmètres où nous allons concentrer nos efforts, en construisant les coopérations avec les professions concernées. L'examen des résultats de 2002 nous permet de définir les priorités de travail, sans opposer le besoin de déploiement en direction des salariés non organisés à celui de gagner en participation et en influence, là où nous sommes implantés.

Chacun se souvient du faible niveau de participation en 2002 :

➤ 32,66 %, soit 5.360.841 millions de votants

Cette participation moyenne masque des écarts par département qui s'étalent de 20,83 à 44 %, dont, par exemple, 26 % en Région Parisienne qui représentent un peu plus du 5^{ème} des inscrits, avec 3,7 millions de salariés.

L'intérêt de ces chiffres réside dans le besoin d'avoir des plans de travail spécifiques qui collent aux réalités sur lesquelles nous voulons intervenir. Si nous reconstituons approximativement (mais les proportions sont respectées) le nombre de salariés où nous avons une base CGT, nous arrivons à un total de 6 millions, soit 700.000 de plus que les votants aux prud'hommes, où nous avons totalisé 1.660.000 voix.

On voit bien tout l'intérêt de gagner l'implication des syndicats et l'enjeu du contenu du vote CGT pour nous adresser largement à ces salariés sur des bases revendicatives, autant que sur le besoin de Conseillers Prud'hommes sur lesquels ils vont pouvoir compter. L'étude CSA, réalisée après le scrutin, nous révèle d'ailleurs que les salariés en CDD et ceux avec moins d'ancienneté, avaient davantage voté CGT : 37 contre 31. Nous avons progressé dans les entreprises de moins de 10 salariés et chuté de 4 % là où on constatait une proximité syndicale.

Si nous déclinons, par collègue, la comparaison entre les électeurs prud'hommes et le salariat que nous côtoyons, cela nous donne :

➤ Dans l'industrie, nous rayonnons sur 2.500.000 salariés, soit 60 % des inscrits de ce collègue et nous avons totalisé 715.000 voix.

➤ Dans le commerce, nous couvrons 2,5 millions de

salariés, soit 50 % des inscrits et nous totalisons 413.000 voix.

➤ Pour les services et l'encadrement, nous ne couvrons plus que, respectivement, 13 et 32 % des inscrits (en ne considérant que le 3^{ème} collègue pour les cadres).

Ces résultats nationaux peuvent susciter l'envie pour chaque organisation de pousser la connaissance de notre terrain syndical, et cela nous permettra de mieux cadrer nos espaces d'interventions avec des objectifs bien en phase avec les potentialités et les réalités.

Le second élément, qui mérite d'être approché par profession ou territoire quand les comparaisons sont possibles, concerne notre influence lors des élections professionnelles et celles des échéances prud'homales. D'après l'étude de la DARES, à périmètre constant, nous réalisons 1.660.000 voix aux prud'hommes contre 1.215.000 aux élections professionnelles. Cela nous fait toucher du doigt le manque à gagner au travers d'une implantation perfectible parmi toutes les catégories.

Si chaque UD et FD avait ces mêmes éléments à son échelle respective, elle pourrait déterminer les lieux stratégiques où il faut porter des efforts, en complément de la bataille CGT, là où nous sommes, sans viser à vouloir taper partout en nous dispersant. Cette approche comparative, à partir des collèges électoraux, appelle la responsabilité des Fédérations pour aller chercher un bon score CGT. Nous avons réalisé 32,13 % aux dernières élections de 2002, notre objectif est de consolider la première place de notre organisation pour peser dans le rapport de forces, tout en donnant du crédit à notre syndicalisme de luttes et de propositions.

La campagne de syndicalisation et la préparation des NAO, à venir à la rentrée, devraient nous permettre de mener de front l'action revendicative et le vote CGT. Enfin, la CE devrait permettre d'acter l'engagement de tous, et notamment des Fédérations, pour réussir une coopération fructueuse qui jettera les bases d'un bon résultat CGT partout.

Lors du dernier scrutin prud'homal, nous étions la première organisation dans 73 départements, tout en ayant reculé dans 58 et progressé dans 38. Chaque organisation aura à définir ses propres objectifs pour qu'au final nous gagnions tous par la contribution de chacun.

ELECTIONS PRUD'HOMALES

2008

Ni franchise, ni TVA sociale

mais une réforme de la contribution des employeurs au financement de la Sécurité sociale

La question décisive est celle de la réforme du financement de la Sécurité sociale à mettre en place pour garantir une sécurité sociale solidaire.

La Cgt est très préoccupée par l'aggravation importante du déficit prévisionnel 2007 de la Sécurité sociale révélée par le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale qui vient d'être rendu public.

Face à cette situation, le gouvernement répond par des mesures qui ne peuvent que fragiliser la Sécurité sociale : un plan de redressement de l'assurance maladie faisant porter une fois de plus la plus grande partie de l'effort sur les assurés sociaux ; un projet de mise en place d'une franchise sur les remboursements de l'assurance maladie ; l'allongement programmé de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; la TVA sociale.

Cette situation pose une question fondamentale : comment préserver et améliorer notre système solidaire de sécurité sociale ? Le dépassement de l'objectif de croissance des dépenses de l'assurance maladie (l'ONDAM) était prévisible. La décroissance de ces dernières (la plus faible depuis 1996) ne pouvait se poursuivre indéfiniment, alors que la majorité des experts s'accorde pour reconnaître que les dépenses de santé croîtront chaque année de 3 à 4 %, du fait de l'évolution des besoins des populations, soit nettement plus que la croissance actuellement observée du PIB. Ce ne sont pas les dépenses de santé qui dérivent, ce sont les objectifs fixés par le Parlement qui étaient irréalistes.

De même, l'accroissement du déficit de la CNAV ne devrait pas surprendre : on savait depuis longtemps que 2007 serait la première année caractérisée par des départs à la retraite massifs de la génération du baby boom. Quant aux départs anticipés pour longues carrières, s'ils ont été plus importants que prévu, notre organisation avait souligné dès la réforme de 2003 qu'ils n'étaient pas financés.

Notre organisation n'a cessé de le répéter depuis de nombreuses années : la question décisive est celle de la réforme du financement de la Sécurité sociale à mettre en place pour garantir une sécurité sociale solidaire.

Les difficultés de financement de la Sécurité sociale tiennent d'abord à la faiblesse de la croissance économique, qui elle-même s'explique fondamentalement par la faiblesse de l'emploi et des salaires. Avec une croissance du PIB supérieure de 1 % à la situation actuelle, ce sont 6 Mds d'euros par an qui iraient à la Sécurité sociale, soit la moitié du déficit.

La Cgt récuse le projet d'institution d'une TVA sociale. En revanche, elle milite pour une réforme du financement de la contribution des employeurs au financement de la Sécurité sociale, tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises. Réaliser cette réforme du financement est une condition fondamentale pour mettre en place une croissance fondée sur le plein-emploi. C'est la seule façon de préserver une Sécurité sociale solidaire.

Chiffres du chômage : et si on parlait de la réalité ?

Il devient urgent de pouvoir disposer d'une batterie d'indicateurs permanents qui reflètent la situation réelle de l'emploi en France, en couvrant la totalité du chômage, du sous emploi, et de la précarité.

L'écart entre les chiffres officiels du chômage et la réalité de la situation vécue par les salariés ne cesse de s'amplifier.

Si effectivement le nombre des demandeurs d'emploi correspondants à la catégorie précise des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée ayant continuellement exercé une activité occasionnelle, ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois, a diminué de 1,2 %, on ne doit pas oublier que cela ne représente qu'une partie des salariés privés d'emploi. On ne doit pas oublier non plus ceux confinés dans des emplois à temps parfois très partiel, ou ne trouvant que des CDD très brefs ou des missions d'intérim.

Le chiffre officiel baisse mais les radiations administratives et les dispenses de recherche augmentent sans cesse. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés s'élève encore à 2 303 000, mais le taux de couverture ne cesse de diminuer : en avril 2007 seulement 58,5 % des demandeurs d'emploi bénéficiaient d'indemnisations (moins 0,5 point en un an) ; parmi eux 12,3 % relèvent du régime de solidarité, ce qui témoigne d'une dégradation par rapport à l'année précédente (11,7 % en avril 2006). Il devient urgent de pouvoir disposer d'une batterie d'indicateurs permanents qui reflètent la situation réelle de l'emploi en France, en couvrant la totalité du chômage, du sous emploi, et de la précarité. La création d'emplois, seul moyen de réduire le chômage, ne pourra avoir lieu sans une croissance économique solide et pérenne. Or le refus d'augmenter le SMIC au-delà des 2,1 % imposés par la loi, ainsi que la revalorisation encore plus limitée des allocations chômage (+ 1,95 % au 1er juillet) ne permettent pas de sortir du cercle vicieux de bas salaires et d'impulser la demande et la consommation, principaux moteurs de la croissance.

CA URSSAF Landes

Déclaration des Administrateurs CGT sur le rapport annuel 2006.

Nous tenons à souligner le travail réalisé par le personnel de l'URSSAF des Landes au cours de l'année 2006.

L'organisme a fonctionné avec un déficit de personnel de près de 8% du fait du blocage des recrutements tout au long de la période de recrutement comme l'indique Madame la Directrice dans son introduction.

Nous rappelons que le contenu du COG, que nous n'avons pas soutenu, a pour objectif le remplacement durant la période 1 départ sur 2 seulement!!!

Une autre caractéristique de cet exercice nous semble être la forte augmentation des exonérations qui atteignent 122 Millions € dans les Landes (+de 12,19% par rapport à 2005) pour 23,9Milliards€ en France (+ 13,5% par rapport à 2005). Si la hausse est inférieure à celle sur le plan national, les exos représentent dans les Landes 15,50% des cotisations sociales contre 10% en France.

Cela montre la faiblesse du niveau des salaires dans notre département les principales exos étant ceux dit « Fillon » calculé de 1 à 1,6 fois le SMIC.

Il est à noter que l'Etat compense 21,6Milliards€. On peut donc affirmer que les employeurs transfèrent leurs obligations sociales directement sur les contribuables.

Le manque à gagner pour les comptes de la Sécurité Sociale est de 2,3Milliards €, une somme considérable compte tenu de la conjoncture. C'est plus que le déficit de la branche maladie pour 2006 !!!

Cette situation est malsaine et préjudiciable pour les comptes sociaux, pour le budget de l'Etat, de plus elle encourage l'emploi précaire et les bas salaires.

La CGT propose depuis longtemps une réforme du financement de la SS qui soit juste socialement et efficace économiquement ainsi que des mesures en faveur de l'emploi stable et bien rémunéré. Il est urgent de tourner le dos à des politiques publiques coûteuses, inadaptées pour solutionner les problèmes posés. Nous rappelons que la COG en cours a été élaborée plutôt dans ce cadre que dans celui d'un organisme proche des assurés répondant aux besoins de la mission qui nous est conférée : recouvrir le financement d'une Sécurité Sociale Solidaire !!!

Les administrateurs CGT de l'URSSAF des Landes. Mont de Marsan le 26 juin 2007..

EMPLOIS A DOMICILE

COMPTE RENDU REUNION

11 JUIN 2007 A PONTONX

Onze personnes ont participé à cette réunion. Celle-ci a permis de mettre à jour l'étendue de la tâche qui nous attend pour arriver à rompre l'isolement de ces travailleurs.

De nombreux salariés tant du Privé, (ADMR, Associations Diverses, entreprises privées) que du Public (CCAS, CIAS...), se retrouvent dans des situations professionnelles souvent difficiles à vivre.

Commencer à en parler collectivement est la 1^{er} étape. Partager les difficultés, les pressions des supérieurs et des personnes auprès de qui elles travaillent, sont les prolongements et le début des revendications à porter.

Pour ne pas s'effrayer, nous commencerons par répertorier les métiers que nous connaissons, auprès de personnels qui sont déjà syndiqués..

Nous réunirons, au cours du dernier trimestre 2007, une commission autour du secteur du CIAS de HABAS – POUILLON, qui sera chargée d'étudier les métiers existants, les problèmes rencontrés, les dérives et la syndicalisation de ce secteur.

Nous demandons aux membres présents le 11/06/2007 à PONTONX, de se rendre disponibles pour cette journée et nous inviterons les personnes syndiquées des autres secteurs.

Ce sera la première contribution pour ce secteur et pour la CGT, de commencer la syndicalisation des employés à domicile.

Nous connaissons tous des personnes qui travaillent dans ces secteurs (aides – ménagères, assistantes maternelles, aides soignantes etc..)

C'est peut être votre épouse, votre fille, une parente proche.

En les contactant vous commencerez à rompre l'isolement.